

NOTICE - Aide à la complétion de la Fiche-Contact

Fiche-Contact à adresser au-à la chargé-e de mission de la Maison Région Centre-Val de Loire, qui la transmettra à la Direction du tourisme régionale.
La numérotation des rubriques de cette notice correspond à celle de la Fiche-Contact ; les rubriques ne nécessitant pas d'explications particulières ne sont pas développées dans cette notice.

1. Nature du projet d'hébergement touristique

- **Étude de définition** de projet préalable éventuellement à une demande d'investissement pour travaux (hors meublés, gîtes et chambres d'hôtes),
- **Création** : hébergement jamais commercialisé,
- **Rénovation / modernisation / extension / développement** : hébergement existant, déjà exploité ou commercialisé récemment ou par le passé.



Cocher **une seule case**, correspondant à la situation réelle.

2. Présentation synthétique du projet d'hébergement touristique

Préciser en quelques lignes :

- Le besoin ou enjeu touristique identifié sur le territoire,
- Les objectifs du projet,
- Les clientèles ciblées.



Éviter les descriptions trop générales ou uniquement techniques.

3. Type et caractéristiques de l'hébergement concerné par la demande

Choisir la catégorie correspondant **strictement** au mode d'exploitation.



Attention aux confusions fréquentes (meublé de tourisme / chambre d'hôtes / gîte de groupe / gîte d'étape).

5. Capacité d'accueil

- Distinguer clairement la situation **existante** et les **évolutions prévues**.
- Ne pas confondre chambres, emplacements ou locatifs.



Les chiffres doivent être cohérents et réalistes.

6. Calendrier prévisionnel

- Les travaux ne doivent pas avoir débuté avant l'envoi de la Fiche-Contact, afin que la demande puisse être prise en compte,
- Les dates doivent être compatibles avec l'ampleur du projet.

7. Besoins identifiés pour concrétiser le projet

Décrire précisément les besoins (financement, ingénierie, accompagnement, etc.) et leur utilité pour la réussite du projet.

8. Démarche de développement durable

Préciser, si possible :

- Impacts économiques et sociaux (emplois...)
- Accessibilité,
- Sobriété énergétique,
- Ancrage territorial.

9. Engagements obligatoires CAP Tourisme

- **Tous les engagements obligatoires doivent être cochés** : cette validation atteste que vous avez pris connaissance de chacun d'entre eux et que vous vous engagez à les respecter. Label Tourisme & Handicap : deux familles de handicap requises.
- Le classement ou le label qualité n'est pas obligatoire à ce stade mais **vous devez avoir identifié celui auquel vous aspirez : l'engagement porte sur son obtention après travaux obligatoire**. L'attestation sera demandée au moment du versement du solde de la subvention éventuelle.
- Le **Label Accueil Vélo** doit être sollicité si l'hébergement est situé à moins de 5 km d'une véloroute ou d'une boucle cyclo-touristique du réseau national.



Indiquer une trajectoire qualité réaliste, cohérente avec le cahier des charges du classement ou du label qualité, ainsi qu'avec le règlement CAP Tourisme



Toute fiche incomplète est irrecevable.

10. Coût prévisionnel du projet

- Autofinancement minimum : **20 %** du montant du projet présenté,
- Le plan de financement doit être **équilibré**,
- Un accord bancaire validé et signé est requis pour les projets dont le montant est supérieur à 150 000 €.

AVANT ENVOI – VÉRIFICATION RAPIDE

- Tous les champs obligatoires (*) sont renseignés
- Les engagements CAP Tourisme sont tous cochés

- Les capacités d'accueil sont cohérentes
- Le projet n'a pas démarré avant le dépôt de la Fiche-contact